

38 - Subvention au FJT Les Oiseaux - Aménagement d'un local dédié au compostage collectif accéléré

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : Le Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» envisage d'aménager un local dédié au compostage collectif accéléré avec l'installation d'un composteur électromécanique. Cette installation permettra de valoriser les déchets organiques issus de la restauration associative du FJT ainsi que les déchets de cuisine produits par les habitants du quartier proche.

L'équipement de compostage accéléré a été dimensionné pour 600 kg/semaine de déchets organiques issus d'environ 300 foyers des habitants en immeubles collectifs (dans un rayon d'environ 200 m autour du FJT) et des cuisines du FJT.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du SYBERT d'engager une politique ambitieuse de réduction des ordures ménagères résiduelles. Il répond au besoin d'expérimentation de diverses techniques afin de développer le compostage de proximité. Il s'agira de la première installation de compostage accéléré sur la ville. Elle permettra au SYBERT d'en étudier les intérêts et les difficultés éventuelles de gestion ainsi que les moyens pour favoriser la participation et l'implication des habitants.

A ce titre, le SYBERT contribue fortement à cette installation en portant l'investissement du composteur lui-même (56 700 € HT subventionné par l'ADEME à 50 %, le Département du Doubs à 20 % et l'Union Européenne à 9,5 %).

Le SYBERT assumera le fonctionnement et la communication pour l'activité concernant les habitants du quartier (soit environ 17 000 € HT la première année puis 10 000 € HT par an) alors que le FJT assumera ces frais de fonctionnement et de communication pour l'activité relative au traitement des déchets de son restaurant (soit environ 3 000 € HT par an).

L'installation du composteur est prévue à l'arrière du bâtiment du FJT, à proximité de la sortie des cuisines. Des travaux d'aménagement doivent être réalisés afin de créer un local pouvant accueillir le matériel. Ce local doit être abrité des intempéries (pluie, neige), éclairé, et raccordé aux réseaux d'électricité, d'eau et d'assainissement avant l'installation du composteur électromécanique.

Le FJT «Les Oiseaux» sollicite des partenaires, dont la Ville, pour participer à ces travaux d'aménagement qui s'élèvent à 26 383 € TTC.

Le plan de financement proposé pour cette phase d'aménagement des locaux est le suivant :

- ADEME : 12 093 €
- Département du Doubs : 5 496 €
- Réserve Parlementaire : 3 000 €
- Ville de Besançon : 1 000 €
- FJT : 4 794 €.

Il est proposé de subventionner le Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» à hauteur de 1 000 € sur cet investissement.

En cas d'accord, cette subvention sera prélevée sur la ligne 204.830/20421.003619 CS 10003.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver le versement d'une subvention d'équipement au Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» d'un montant de 1 000 €.

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme CRABBÉ-DIAWARA n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 septembre 2013.